

23 octobre 2023

Financement universitaire : un rééquilibrage nécessaire

Le débat suscité par les mesures financières annoncées par la ministre Déry de l'Enseignement supérieur la semaine dernière est mal engagé. Nous réagissons favorablement à cette annonce, mais jugeons qu'il est impératif de recentrer la discussion sur le véritable enjeu : le sous-financement chronique de nos universités francophones.

Rappelons d'abord qu'en 2018, le gouvernement mettait un terme à la pratique de répartition équitable de l'ensemble des revenus issus des étudiants internationaux entre les établissements universitaires et retirait la subvention accordée aux universités pour ces mêmes étudiants. Avant cette modification, chaque établissement remettait au gouvernement du Québec les droits de scolarité majorés des étudiants internationaux. Celui-ci s'assurait ensuite de répartir cette enveloppe entre les universités.

En mettant fin à cette mesure, le gouvernement permettait aux universités de facturer le montant qu'elles considéraient adéquat aux étudiants internationaux et de conserver l'entièreté des revenus. Étant donné la proximité géographique du Québec avec les États-Unis et la capacité de payer supérieure des étudiants internationaux anglophones, cela faisait craindre un déséquilibre important dans les finances des universités au Québec.

Le gouvernement s'était alors engagé à évaluer les impacts à court et moyen termes sur les universités et à procéder, au besoin, à des ajustements ou à des réformes. Cinq ans plus tard, force est d'admettre que les craintes évoquées à l'époque se sont révélées vraies. La déréglementation a en effet contribué à la concentration des revenus générés par les étudiants internationaux dans quelques universités. Entre 2019 et 2022, malgré une croissance marquée du nombre d'étudiants internationaux dans toutes les universités, les trois universités anglophones du Québec ont généré 70 % des revenus totaux issus des étudiants internationaux, alors que seulement 38 % de ces étudiants sont inscrits dans un de ces établissements. En contrepartie, les 16 autres universités, qui accueillent pourtant 62 % des étudiants internationaux, se sont partagé 30 % des revenus.

En réaction à cet état de fait, la ministre a annoncé des mesures qui fixent un prix plancher des droits de scolarités des étudiants internationaux à environ 20 000 dollars et des étudiants canadiens hors Québec à environ 17 000 dollars, hormis de nombreuses exceptions. Ces mesures prévoient également qu'une partie des frais de scolarité de ces étudiants soit redistribuée aux établissements universitaires, particulièrement francophones. On remet aussi en place la subvention aux universités québécoises en protégeant leurs capacités à moduler les droits de scolarité selon leurs bassins de recrutement. Mentionnons aussi que les étudiants inscrits aux programmes de recherche ne seront pas affectés par ces nouvelles mesures qu'ils soient internationaux ou canadiens.

Si l'impact de l'augmentation des frais de scolarité des étudiants canadiens hors Québec demeure à évaluer, rappelons que les droits de scolarité des étudiants internationaux sont, dans la grande majorité des cas, déjà supérieurs au prix plancher annoncé. Nos universités québécoises demeureront donc autant attractives à l'international que ceux-ci retournent dans leur pays d'origine après leurs études ou qu'ils immigreront et s'intègrent de façon permanente dans notre collectivité.

Afin de répondre aux besoins criants en matière de main-d'œuvre et de donner les moyens aux universités francophones de contribuer encore davantage au développement social, scientifique, culturel et économique du Québec, un rééquilibrage des revenus entre l'ensemble des universités est nécessaire.

Finalement, rappelons qu'il y a toujours un écart significatif entre l'Ontario et le Québec dans la proportion de personnes détenant un diplôme universitaire. Au Québec, les francophones accèdent toujours moins à l'Université que d'autres. Plus que jamais le réseau public francophone est mobilisé afin de réduire cet écart important et de répondre aux besoins de la population québécoise.

Alexandre Cloutier, président, Université du Québec
Stéphane Pallage, recteur, UQAM
Christian Blanchette, recteur, UQTR
Ghislain Samson, recteur, UQAC
François Deschênes, recteur, UQAR
Murielle Laberge, rectrice, UQO
Vincent Rousson, recteur, UQAT
Luc-Alain Giraldeau, directeur général, INRS
Hugo Cyr, directeur général, ENAP
François Gagnon, directeur général, ÉTS
Lucie Laflamme, directrice générale, Université TÉLUQ